



Rapport de la Commission financière

Budget 2015 révisé

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Composition de la Commission

Pour le PS: *Mme Katia Babey*
 Mme Celia Clerc
 M. Pierre-Alain Borel
 M. Pascal Bühler
 M. Yannick Rappan

Pour le PLR: *Mme Sylvia Morel*
 M. Daniel Surdez
 M. Christophe Ummel

Pour le POP: *Mme Sarah Blum*
 Mme Lucie Marchon
 M. Karim Boukhris

Pour Les Verts: *M. Pierre-Yves Blanc*
 Mme Monique Erard

Pour l'UDC: *M. Hughes Chantraine*
 M. Marc Schaefroth

Constitution du Bureau de la Commission:

Lors de la première séance, le Bureau a été constitué comme suit:

Présidence: M. Hughes Chantraine
Vice-présidence: Mme Monique Erard
Rapporteur: M. Christophe Ummel

Composition du Conseil communal:

Mme Nathalie Schallenberger, présidente, directrice du dicastère de l'Instruction publique, de la Santé et des Affaires sociales, de la Communication et de la Chancellerie.

M. Théo Huguenin-Elie, vice-président, directeur du dicastère de l'Urbanisme, des Bâtiments et des Relations extérieures.

M. Jean-Pierre Veya, directeur du dicastère des Affaires culturelles, des Sports et de la Jeunesse.

M. Jean-Charles Legrix, directeur du dicastère de la Sécurité, des Energies et du Tourisme.

M. Pierre-André Monnard, directeur du dicastère des Finances, de l'Economie, des Ressources humaines.

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Pour la révision du budget 2015, la Commission s'est réunie à trois reprises, soit les 18 mars, 25 mars, 2 avril et 22 avril 2015. Etaient excusés: le 18 mars: Mme Sarah Blum, M. Yannick Rappan, le 25 mars: Mme Katia Babey, le 2 avril: M. Yannick Rappan, M. Daniel Surdez.

Le Conseil communal a participé aux séances de la Commission, accompagné de M. René Barbezat, chef du service des finances. M. Pierre-André Monnard était excusé à toutes les séances.

Contexte:

Le bouclement provisoire des comptes 2014 laisse apparaître une péjoration de CHF 14 millions. Une surestimation des rentrées fiscales à hauteur de CHF 16 millions en est la cause. De cette erreur, résulte une inadéquation entre le budget et les comptes, à prévoir également pour les comptes 2015.

A ce différentiel, il faut ajouter:

- les intérêts de l'emprunt toxique DEPFA, qui sont dépendant du cours de l'euro, CHF 1.2 millions,
- l'amortissement de l'immeuble Commerce 95-105, CHF 1.2 millions.
- l'ajustement d'amortissement immeuble Commerce 95-105, CHF 0.5 million.
- le déficit du budget 2015 initial, CHF 2 millions.

Au total, c'est donc un déficit d'environ CHF 20 millions qui est à prévoir pour les comptes 2015 si le budget correspondant est maintenu en l'état.

Il est donc impératif de réviser le budget 2015 afin de prendre toutes les mesures possibles pour réduire le déficit de l'exercice 2015.

C'est ce à quoi s'est attelé le Conseil communal en collaboration avec la Commission financière, entre la mi-février et la fin avril.

Compte tenu du fait qu'un certain nombre de travaux ont été engagés et que l'année a déjà commencé, la marge de manœuvre est réduite. L'objectif est de réduire le déficit 2015 de CHF 20 millions à CHF 10 millions.

Pour la Commission financière, l'établissement du budget 2015 révisé s'est fait en même temps que l'examen des comptes 2014.

Le Conseil communal, une fois les comptes 2014 et le budget 2015 révisé sous toit, enchaînera directement avec le budget 2016. Son objectif étant de retrouver l'équilibre financier pour le budget 2018.

Recettes fiscales:

Bien que pour l'ensemble des collectivités du Canton elle engendre une augmentation des recettes d'environ CHF 60 millions, la réforme cantonale sur l'imposition des personnes morales est défavorable à la Commune. En effet, cette dernière n'avait que peu d'entreprises allégées fiscalement, et celles-ci traversent quelques difficultés, ce qui fait qu'elles ne paient pour le moment que peu d'impôts.

Un certain nombre d'entreprises d'horlogerie traversent des difficultés actuellement.

Au lieu des CHF 131 millions du budget 2015 initial, c'est CHF 115 millions de revenus fiscaux qui sont inscrits au budget 2015 révisé.

Mesures d'économies:

Charges de personnel: CHF 2,2 millions

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation: CHF 8,5 millions

Charges de transfert: CHF 0,8 million

Aucun licenciement n'est envisagé, exception faite des cas de fin de contrat de travail à durée déterminée et maximum. Sept emplois ont été supprimés.

Comme de nombreux projets devront être abandonnés, il est projeté de ne plus recourir à des mandats.

Un pont AVS sera mis en place pour inciter les employés qui y ont droit à prendre leur retraite anticipée, ceci dans l'idée de ne pas forcément remplacer la personne, ou alors de la remplacer par une personne plus jeune et par conséquent moins chère.

Il est aussi prévu de proposer aux personnes intéressées une diminution du temps de travail de 10% contre une diminution de salaire de 5%.

Ces mesures ne sont pas immédiatement rentables, mais elles porteront leurs fruits aux comptes 2016 et suivants.

Investissements:

Les investissements budgétés sont ramenés de CHF 48 millions à CHF 23 millions.

Le Conseil communal a fait le choix de terminer le projet de réaménagement de la Place de la Gare.

Ne sont maintenus que les investissements déjà engagés, ou imposés par l'Autorité supérieure.

Discussions des rapports des sous-commissions en Commission plénière.

La discussion en plénière des rapports des sous-commissions n'appelle pas de remarques complémentaires dans le rapport général au sujet du budget 2015 révisé.

Prise de position des groupes:

Position du groupe PS

C'est avec un enthousiasme mesuré, en relevant une certaine absence de vision globale et de direction politique, ainsi qu'en exprimant des inquiétudes quant à la capacité financière de notre collectivité à faire face aux importants défis en termes d'investissements, tout en continuant d'assurer les frais de fonctionnement et d'entretien courants, que le groupe socialiste a accepté le budget 2015 dans sa première mouture, lequel présentait un déficit de presque 2 millions. Aujourd'hui, et après avoir dû faire face à un sentiment de consternation, ce n'est pas sans peine que le groupe socialiste acceptera le budget 2015 révisé, qui, bien que ramenant notamment les investissements de 48 à 23 millions, prévoit un déficit d'environ 10 millions. Il est toutefois de notre responsabilité de rétablir rapidement une saine situation financière, ce d'autant que dès 2016 le nouveau plan comptable introduira un frein à l'endettement, qui pourrait avoir pour incidence – en l'absence de redressement financier – de limiter de manière drastique la capacité d'investissement de notre Ville.

Or, une collectivité qui n'investit plus étant vouée à périlcliter, il est essentiel, afin de maintenir l'attractivité de La Chaux-de-Fonds et surtout la qualité de vie de ses citoyens, de veiller à assurer une capacité économique qui soit à terme suffisante non seulement à la poursuite des efforts de rénovation et d'entretien courants, mais également au développement de projets porteurs de sens pour la population.

C'est en ayant à l'esprit l'intérêt commun que le groupe socialiste a participé à l'élaboration du budget 2015 révisé. Cela étant, le contexte économique général actuel, fait d'incertitudes liées notamment au franc fort ainsi qu'à des signes de ralentissement en particulier dans le secteur de l'horlogerie, font que des décisions douloureuses doivent être prises.

Le nécessaire redressement de la situation financière de notre Ville conduit à devoir couper dans des prestations, à renoncer à tout le moins dans un proche avenir à des projets qui permettraient à notre collectivité tant de rayonner que de répondre à des besoins et envies légitimes de la population. De même, la situation est telle que des sacrifices importants vont devoir être consentis par les employés communaux, alors même que ceux-ci ne ménagent pas leurs efforts afin d'offrir à chaque citoyen des prestations de qualité et ce alors même que la dotation de certains services ne rend pas toujours aisée la poursuite des missions.

Le groupe socialiste s'attachera, dans le cadre des discussions quant aux mesures d'économie touchant le personnel communal, à veiller à ce que celui-ci – et tout particulièrement les employés à revenu modeste – n'aie, dans toute la mesure du possible, pas à pâtir de cette situation pour le moins regrettable. Il faut ici encore relever que les présentes difficultés financières sont non seulement liées à des recettes fiscales moindres qu'initialement projetées et en forte baisse depuis trois ans s'agissant des personnes morales, mais également pour partie à un déficit de planification, plus spécifiquement à l'absence de planification roulante des investissements, avec indication des conséquences financières de ces derniers sur les budgets de fonctionnement, et ce de longue date.

Malgré ce contexte difficile, qui pourrait se voir encore péjoré par la réforme de la péréquation intercommunale des charges structurelles ainsi que par l'abandon en faveur de La Chaux-de-Fonds d'une grande partie de la rétrocession faite par l'Etat de l'impôt sur les frontaliers à l'horizon 2016, le groupe socialiste veut croire dans la capacité de notre collectivité à rebondir. A cet égard, nous nous engageons à ne pas ménager nos efforts afin de permettre à notre Ville de continuer à valoriser et développer son fort potentiel.

Position du groupe POP

Le groupe POP est contraint d'accepter le budget 2015 révisé, lequel devrait permettre à la Ville de réduire le déficit de CHF 20 à CHF 11,3 mios. Les baisses de charges réalisées l'ont été dans un délai très court et nous tenons à remercier le Conseil communal et l'ensemble des Services de la Ville pour le travail fourni dans un si bref délai. Par ailleurs, le groupe POP réitère son opposition aux prélèvements sur les salaires du personnel communal.

Les réductions budgétaires touchent non seulement l'ensemble des services de la Ville mais également la population en général au travers des services, investissements, subventions qui sont gelés ou abandonnés. Les coupes réalisées sont douloureuses et elles sont rendues nécessaires non pas à cause d'une mauvaise gestion de la Ville mais bien à cause d'une crise majeure dans ses revenus.

Cette baisse de revenus pour la Ville n'est qu'en partie conjoncturelle, elle est essentiellement le fruit de la réforme de l'imposition des personnes morales, réforme qui, pour être bénéfique à d'autres collectivités, est catastrophique pour La Chaux-de-Fonds. Il faut d'ailleurs bien garder à l'esprit que cette réforme n'a pas encore déployé tous ses effets. Les recettes de la Ville vont continuer à baisser jusqu'en 2017, toutes choses étant égales par ailleurs. Si l'on ajoute à cela CHF 40 mios de report de charges de la part du Canton sur les Communes sur le budget 2016, l'entrée en vigueur de la LFINEC, une nouvelle répartition de l'impôt des frontaliers, la remise en cause de la péréquation financière,... la situation n'est pas prête de s'améliorer. Le groupe POP en est conscient et c'est pour ces raisons et ces raisons seulement qu'il se voit contraint d'accepter les coupes budgétaires proposées.

Sans ces coupes, la fortune de la Ville déjà fortement entamée par le déficit de 2014, serait anéantie à la fin 2015 ce qui conduirait à la mise sous tutelle de la Ville. Aboutissement que le groupe POP ne peut envisager.

Position du groupe Les Verts

Nous saluons le travail réalisé par les Conseillers communaux et leurs chefs de service dans le difficile exercice d'économie qui leur a été demandé.

La cible visée de 10 millions est un bon quoique difficile objectif de redressement de nos finances et la diminution linéaire dans chaque dicastère de 10% des BSM a au moins l'atout d'être la même pour tous et de ne pas créer trop de tension entre services diminuant la crainte que certains soient protégés et les autres soumis à encore plus de restriction budgétaire.

L'équilibre des sacrifices ne sera pas possible, il faut plutôt tendre vers une balance des sacrifices, à savoir privilégier la solidarité, maintenir les prestations essentielles pour les citoyens de notre cité et ne pas hésiter à diminuer, voire supprimer ce qui n'est pas indispensable...La difficulté étant de mettre tout le monde d'accord sur ces critères d'essentiel, d'indispensable, d'utile ou de superflu !

La diminution salariale sur le personnel est injuste, mal comprise et nous devons faire attention avant de continuer dans cette voie-là. Cela est vu et encore renforcé par les propos du syndicat, comme le fait que les employés communaux doivent contribuer, par solidarité à devoir payer les erreurs comptables de leurs autorités alors qu'avec ou sans les erreurs de M. Monnard nous nous serions trouvés devant une impossibilité à maintenir le train de vie qui est le nôtre. Nous avons juste des dépenses engagées sans les moyens financiers pour les couvrir.

Notre réalité financière nous saute simplement plus brutalement au visage que si nous avions pu anticiper ces importantes baisses de rentrées fiscales.

Nous ne pourrions pas éluder la question des recettes.

Nous pensons qu'il nous faut aller vers une réorganisation structurelle, qui devra passer par des regroupements de services, une diminution des chefs donc de la masse salariale de notre Commune.

Nous pensons que les Conseillers communaux ne sont pas à même de réaliser seuls un tel travail et que la Commission financière pourrait être sollicitée à ce propos.

Position du groupe PLR

Les membres PLR de la Commission financière ont pu constater l'important travail fourni dans l'urgence par le Conseil communal et les services, afin de réviser le budget 2015, car sans des mesures énergiques, le déficit à prévoir aux comptes correspondants serait de l'ordre de vingt millions de francs.

Le PLR avait ressenti un profond malaise au mois de décembre face au budget initial. Les investissements étaient notamment trop élevés ainsi que les crédits spéciaux. C'est la raison pour laquelle le groupe PLR avait refusé ce budget.

L'année ayant déjà commencé, la marge de manœuvre est réduite pour l'exercice en cours. Outre le fait de rabattre de manière massive les investissements et les crédits spéciaux, seuls les coûts de «biens, services et marchandises», et de personnel ont pu être touchés ainsi que les subventions.

Il s'agira donc, dès l'acceptation de ce budget, d'enchaîner avec l'élaboration du budget 2016 afin de prévoir la mise en œuvre des mesures plus durables et sûres afin de non-seulement limiter les dégâts, comme cela sera le cas pour l'exercice 2015, mais de retrouver l'équilibre à terme. Pour ce faire, il s'agira de redimensionner le train de vie de la Ville, notamment au niveau des investissements et des coûts de personnel.

En attendant, nous avons pu nous convaincre, durant les travaux de la Commission financière, que toutes les mesures possibles ont été prises pour l'exercice 2015.

Position du groupe UDC

La situation financière dévoilée en début d'année a exigé la révision de l'entier du budget 2015. Les représentants UDC sont fortement inquiets de cette nécessité et des répercussions que cela entraîne pour notre collectivité. Les mesures qui en découlent, marqueront pendant les prochaines années, de cicatrices indélébiles notre paysage financier. Les autorités et l'ensemble de la population doivent s'attendre, maintenant, à d'énormes sacrifices pour rétablir, comme imposé par la LFinEC, l'équilibre financier de la Ville.

Cette situation telle que nous la vivons, a au moins un avantage, elle commande à l'exécutif communal ce que nous réclamons depuis plusieurs exercices, soit un montant à la hauteur des capacités de la Commune en matière d'investissements et une politique d'embauche restant dans les limites de la raison. Finalement, les représentants UDC acceptent le budget 2015 révisé.

Adoption du rapport de la Commission:

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

Approbation du budget 2015 révisé:

Le budget 2015 révisé tel que présenté par le Conseil Communal est accepté à l'unanimité des membres présents.

Remerciements:

La Commission financière remercie l'ensemble des personnes des services communaux pour les chiffres et renseignements fournis.

Dans cette situation de crise, la Commission est bien consciente de l'effort du Conseil communal et des Services pour élaborer ce budget 2015 révisé, d'autant plus que cet exercice doit être mené de front avec l'établissement du rapport sur les comptes 2014.

La Commission remercie spécialement toutes les personnes rencontrées durant ses travaux, en particulier le chef du Service des finances et son équipe.

Pour la Commission financière
Christophe Ummel
Rapporteur